

**Conseil économique et social**Distr. générale
18 mars 2016Français
Original: anglais**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-douzième session**

Bangkok, 15-19 mai 2015

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives à la gestion:**modifications de programme proposées
pour la période biennale 2016-2017****Modifications de programme
pour la période biennale 2016-2017****Note du secrétariat*****Résumé*

La présente note contient les modifications de programme de travail proposées pour la période biennale 2016-2017 (A/70/6 (Sect. 19)), qui appellent une décision de la part de la Commission.

Ces propositions de modifications ont pour objet principal de prendre en compte les nouveaux mandats adoptés après adoption par la Commission du programme de travail pour 2016-2017.

La Commission notera que les modifications proposées contribueront à la réalisation des résultats escomptés et n'ont aucune incidence sur le budget-programme ordinaire.

La Commission est invitée à examiner ces modifications pour adoption et insertion dans le programme de travail pour 2016-2017.

* E/ESCAP/72/L.1.

** La soumission tardive du présent document est due à la nécessité de vérifier les modifications proposées à la lumière des résolutions existantes.

Propositions de modifications à apporter au programme pour la période biennale 2016-2017

<i>Produit inscrit au programme de travail pour la période biennale 2016-2017</i>	<i>Modification proposée</i>	<i>Justification</i>
---	------------------------------	----------------------

Sous-programme 1: Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif

Réalisations escomptées du secrétariat:

c) Renforcement des capacités des États membres, notamment des pays ayant des besoins particuliers, afin qu'ils puissent concevoir et mettre en œuvre les politiques de développement pour la réalisation du programme de développement pour l'après-2015 (après approbation par l'Assemblée générale) et des autres objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris en matière d'égalité des sexes

Projets de terrain:

Ajouter:

Favoriser la diversification économique des pays en développement sans littoral (2016-2017) (budget ordinaire/ ressources extrabudgétaires)

Dans sa résolution 71/3 relative au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'intégrer le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 dans le programme de travail de la Commission, selon qu'il conviendra et dans les limites du mandat qui lui est assigné, et d'apporter toute l'assistance possible aux pays en développement sans littoral d'Asie-Pacifique dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

Le Programme d'action de Vienne (section V, priorité 5) reconnaît que la diversification économique est essentielle pour transformer les structures de l'économie.

Sous-programme 3: Transports

Réalisations escomptées du secrétariat:

c) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP et du secteur privé à prendre et appliquer des mesures pour améliorer les opérations de transport international et la logistique

Groupes spéciaux d'experts:

Réunion d'experts sur l'utilisation intégrée d'un guichet unique aux fins de la facilitation

Effacer:

L'activité a été menée à terme au cours de la période 2014-2015.

<i>Produit inscrit au programme de travail pour la période biennale 2016-2017</i>	<i>Modification proposée</i>	<i>Justification</i>
du commerce et des transports (2017) (budget ordinaire) (1)	<p><i>Ajouter:</i> Réunion d'experts sur l'élaboration d'un cadre pour le transport intermodal intégré comme vecteur essentiel du développement durable entre les États membres de la CESAP (2017) (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) (1)</p>	<p>Dans sa résolution 71/6 sur la connectivité des transports maritimes pour le développement durable, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de renforcer encore les moyens de coopération pour développer les capacités aux niveaux national et régional en matière de mise en place de transports intermodaux pour la région Asie-Pacifique, en particulier pour les transports maritimes. Dans sa résolution 71/8 sur le renforcement de la connectivité intrarégionale et interrégionale en Asie et dans le Pacifique, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'accorder la priorité à la mise en place d'une connectivité générale et sans solution de continuité dans la région, en privilégiant le développement des transports maritimes, ferroviaires, routiers, aériens et intermodaux/multimodaux, et de fournir l'appui nécessaire pour l'harmonisation des législations, réglementations, normes et documents ayant un rapport avec la connectivité régionale.</p>

Sous-programme 4: Environnement et développement

Réalisations escomptées du secrétariat:

b) Renforcement de la capacité des responsables des autorités locales et nationales et des principales parties prenantes à élaborer des politiques environnementales et de développement et à mettre en œuvre les grandes orientations en matière de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique hommes-femmes, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 (après adoption par l'Assemblée générale) et des objectifs de développement durable

Projets de terrain:

<p><i>Ajouter:</i> Coopération régionale en vue de l'écologisation de la croissance économique à l'appui de la mise en œuvre du Programme de</p>	<p>Dans sa résolution 67/3 relative à la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique et dans sa</p>
--	---

<i>Produit inscrit au programme de travail pour la période biennale 2016-2017</i>	<i>Modification proposée</i>	<i>Justification</i>
	développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique (2016-2017) (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)	<p>résolution 69/9 relative à l'exécution du Programme de partenariat pour une passerelle verte vers un suivi volontaire des résultats de Rio+20, « L'avenir que nous voulons », la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'appuyer la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010) et l'exécution du Programme de partenariat pour une passerelle verte.</p> <p>Le projet de terrain proposé, dans le prolongement de l'Initiative de Séoul sur la croissance verte, contribuera à la réalisation des résultats escomptés en continuant à appuyer le renforcement des capacités pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région.</p>

Réalisations escomptées du secrétariat:

c) Renforcement des structures de coopération régionale (cadres et réseaux des responsables des autorités locales et nationales et des principales parties prenantes) à l'appui de l'élaboration des politiques environnementales et de développement et des grandes orientations en matière de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique hommes-femmes

Fourniture de services fonctionnels aux réunions interorganisations:

<i>Ajouter:</i> Équipe spéciale d'ONU-Eau sur la coordination au niveau régional (2016, 2017) (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) (2)	Lors de sa réunion tenue les 18 et 19 septembre 2003, le Comité de haut niveau sur les programmes a établi ONU-Eau en tant que mécanisme interorganisations pour le suivi des décisions relatives à l'eau du Sommet mondial pour le développement durable et des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'eau. En octobre 2003, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a approuvé cette décision.
---	--

<i>Produit inscrit au programme de travail pour la période biennale 2016-2017</i>	<i>Modification proposée</i>	<i>Justification</i>
---	------------------------------	----------------------

L'action efficace menée à l'échelle du système et la collaboration interorganisations au niveau régional, sous la conduite des commissions régionales des Nations Unies, sont parties intégrantes des fonctions d'ONU-Eau.

Sous-programme 7: Statistiques

Réalisations escomptées du secrétariat:

a) Plus grande sensibilisation des États membres aux stratégies et politiques efficaces en faveur d'un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique, notamment en matière d'égalité des sexes, grâce à une plus grande disponibilité des produits et des services statistiques pertinents

Documentation technique:

Asia-Pacific Sustainable Development Journal (2)

Effacer:

Le produit sera intégré à l'*Asia-Pacific Sustainable Development Journal* (dans le cadre du sous-programme 1 b) autres activités, i) publications périodiques).

La suppression proposée permettra au secrétariat d'accorder une place plus importante à l'Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique (*Statistical Yearbook for Asia and the Pacific*).